

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fabienne GRÉBERT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES CONTRE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE – Rapport n° AP-7211

Augmenter le taux d'aide pour les TPE tous secteurs confondus

Exposé des motifs :

La crise énergétique constitue une occasion unique de transformer l'économie et de décarboner nos activités. Mais faut-il encore permettre à toutes les entreprises d'avoir accès aux aides de l'État et de la Région et que ces aides constituent un vrai levier pour passer à l'action.

Le prix du gaz et de l'électricité peut être multiplié par 15 ou 30. Le bouclier tarifaire mis en place par l'État ne pourra pas compenser la totalité de la hausse. Les charges supplémentaires vont amoindrir la capacité d'autofinancement des entreprises et limiter leur capacité d'investissement, qu'elles soient bénéficiaires ou non du bouclier tarifaire. Pour les aides aux entreprises industrielles, le montant de l'intervention conjointe de l'État et de la Région atteint 50% de l'aide subventionnable dans la limite de 16000 € de la dépense subventionnable.

Pour les TPE et les hébergements touristiques marchands, l'aide à l'investissement est limitée à 20% de la dépense subventionnable et avec une enveloppe limitée à 5 M€ pour chacune de ces deux cibles, les dispositifs ne permettent de toucher qu'au mieux 500 entreprises. Cette proposition ne reflète pas l'urgence à agir et le risque que la crise énergétique fait peser sur les plus petites entreprises et leur centaine de milliers de salariés. Des milliers d'entreprises risquent de ne pouvoir enclencher leur transition énergétique sous l'effet conjugué d'une augmentation de leurs charges et du faible soutien de la puissance publique pour transformer leurs modes de production, améliorer l'efficacité énergétique de leurs équipements comme de leurs bâtiments.

Dispositif :

Au II.2), rédiger le deuxième alinéa ainsi : « Aide à l'investissement pour les TPE ~~non protégées par le bouclier tarifaire~~ »

Rédiger ainsi le 2e tiret de ce même alinéa : « Une enveloppe de **15 M€** en autorisation de programme (chapitre 909) pourra être mobilisée pour la mise en place de cette aide, **limitée à 50% de l'aide subventionnable dans la limite de 30 000 € de la dépense subventionnable.** »

Au II.2), le 2e tiret du 3e alinéa « Aide à l'investissement pour les hébergements touristiques » est ainsi rédigé :

Une enveloppe de 15 M€ en autorisation de programme (chapitre 909) pourra être mobilisée pour la mise en place de cette aide, **limitée à 50% de l'aide subventionnable dans la limite de 100 000 € de la dépense subventionnable**, pour des travaux visant une moindre consommation ou/et une meilleure performance énergétique.

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Anne BABIAN-LHERMET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES CONTRE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE – Rapport n° AP-7211

Soutenir les entreprises pour la production de toutes les énergies renouvelables

Exposé des motifs :

L'augmentation sans précédent des coûts de toutes les énergies conduit les entreprises à chercher des solutions pour réduire leurs factures. Elles sont toutes touchées quelles que soient leurs tailles et leurs activités.

Soutenir et accompagner ces entreprises pour la production d'énergie solaire, c'est très bien, et nous saluons cette démarche.

Cependant, beaucoup d'entre elles se sont déjà lancées, depuis quelques années dans la production d'énergies renouvelables pour alléger leurs factures et décarboner leur production, à l'exemple de L'Oréal, à Creuzier-Le-Vieux, qui utilise la géothermie peu profonde, et a déjà solarisé ses parkings.

Des entreprises imaginent des solutions de méthanisation, de récupération de chaleur, d'utilisation de la biomasse. Des opérations de mutualisation de réseaux de chaleur au sein d'une même zone d'activité sont également lancées.

Aussi, nous souhaitons que ce plan ne soutienne pas uniquement la production d'énergie photovoltaïque, mais vienne en aide aux entreprises qui ont des projets de production d'autres énergies renouvelables. Ce soutien peut être financier, mais aussi en termes d'ingénierie, d'information sur les aides et prêts mobilisables.

Dispositif :

Au II), rédiger le quatrième tiret ainsi : « Des solutions pour la solarisation **et pour la production des toutes énergies renouvelables (géothermie, méthanisation, biomasse, récupération de chaleur...)** »

Rédiger ainsi le titre du III) : « Proposer des solutions pour la solarisation **et la production de toutes énergies renouvelables.** »

Au dernier tiret du III), ajouter un ultime point ainsi rédigé : « o **soutenir les entreprises qui s'engagent dans la production de toutes énergies renouvelables (géothermie, méthanisation, biomasse, récupération de chaleur...)** »

AMENDEMENT

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Renaud DAUMAS

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES CONTRE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE – Rapport n° AP-7211

Urgence pour une région aux côtés des agriculteurs contre la crise énergétique

Exposé des motifs :

Entre 2021 et 2022, la hausse des prix de l'énergie a contribué à 3,1 points d'inflation sur un total de 5,3 % (données INSEE 01/09/2022). Pour 2023, les perspectives de prix se maintiennent à un niveau très élevé sur tous les marchés de l'énergie, marquées par le "contexte ukrainien", par la disponibilité limitée du parc nucléaire français et par l'effet de la sécheresse sur nos ressources hydroélectriques : les prix sur les marchés du gaz et de l'électricité pour les livraisons en 2023 sont 10 fois supérieurs à ceux de 2020 !

Face à cette conjoncture économique, les entreprises régionales sont fortement impactées et le secteur agricole n'y échappe qu'à de rares exceptions... L'inflation historique des charges de production n'est pas couverte par la hausse des prix de vente. Il est donc nécessaire d'amplifier la maîtrise des coûts d'énergie sur les exploitations agricoles dans une approche systémique de l'ensemble des coûts et des pratiques pour les optimiser. La pérennité des activités agricoles de la Région nécessite un engagement fort et immédiat pour protéger les actifs agricoles : renforcer les mesures de protection pour préserver notre tissu économique, les emplois et en profiter pour prendre le virage agroécologique plus économe en ressources, pour des fermes plus autonomes et donc plus résilientes.

Nous proposons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ouvre le dispositif « Accompagnement-conseil pour optimiser la consommation énergétique » aux agriculteurs et agricultrices. Nous appelons également la région à adapter et prioriser les aides à l'investissement (priorité 2 de la programmation FEADER) pour des investissements concrets d'économie d'énergie et de décarbonation de l'agriculture.

Dispositif :

Au II.1), rédiger l'alinéa ainsi :

De proposer aux entreprises **et aux agriculteurs** la réalisation de diagnostics préalables ou de validation de travaux afin de vérifier la pertinence des investissements d'optimisation énergétique.

AMENDEMENT

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE & DÉMOCRATE.

Présenté par Claudie TERNOY-LÉGER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Soutenir les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique

Exposé des motifs :

Il existe encore environ 100 000 logements dans le parc social qui demeurent des passoires thermiques, des logements vétustes ou vieux, et qui sont bien évidemment occupés par les plus précaires d'entre nous. Le besoin d'économiser l'énergie et la nécessité de contenir la chute du pouvoir d'achat des plus précaires nous invitent à avoir un effet de levier sur la rénovation énergétique de ces logements. L'ADEME a évalué à 200 000 les emplois liés à la rénovation énergétique et le chiffre d'affaires du secteur approcherait les 29 milliards d'euros.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, encline à devenir la première région décarbonée d'Europe, peut aussi aspirer à concilier décarbonation et justice sociale. L'État a déjà acté la mise en place d'un plan de relance Transition Écologique. Mais la Région ne saurait s'affranchir de cette ambition. La rénovation énergétique bénéficiera à des milliers d'habitants de notre région, elle contribue à la souveraineté énergétique qui est chère à l'exécutif régional ; elle est le vecteur d'une saine économie locale et d'emplois non délocalisables.

Nous vous proposons de consacrer une enveloppe de 150 millions d'euros pour financer 10% des dépenses subventionnables (1,5 Mds € sur la totalité du mandat) dans la rénovation énergétique globale des logements détenus par les bailleurs sociaux de notre région.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 150 M€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75
Crédits de paiement de d'investissement	+ 20 M€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75
	- 20 M€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE & DÉMOCRATE.

Présenté par Claudie TERNOY-LÉGER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Soutenir le déploiement d'une filière ENR et solaire

Exposé des motifs :

Dans le SRADDET, l'objectif général est d'augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables. Cet objectif concerne le volet thermique (chauffage bois, méthanisation) et le volet électrique (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien).

L'objectif de déploiement de la filière photovoltaïque vise 6,5 GWc d'ici 2030. En juillet 2020, un plan Solaire a été adopté avec 6 axes de développement de la filière, dont un axe « massifier » et 45 propositions pour la filière photovoltaïque.

En 2022, 1,6 GWc ont été installés (majoritairement des installations de petites tailles). Les dispositifs d'accompagnement permettent de contribuer aux coûts d'investissements des opérations mais ne suffiront pas à atteindre les objectifs.

Selon le rapport PERSES sur le diagnostic régional de la filière photovoltaïque de décembre 2021, « *il est souhaitable que la Région complète au mieux ces dispositifs avec tout type d'aide qui ne serait pas incompatible avec les règles de non cumul des aides publiques afin de soutenir les dynamiques locales et participatives* ».

Nous vous proposons de consacrer une enveloppe de 20 millions d'euros pour financer ces dispositifs d'accompagnement des projets et d'aide à l'investissement pour les petits projets en faveur du déploiement de la filière solaire.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 20 M€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75
Crédits de paiement de d'investissement	+ 20 M€ - 20 M€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75 Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES



Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE & DÉMOCRATE,
INSOUMIS & COMMUNISTES.

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Investir dans l'achat de 19 nouvelles rames de TER

Exposé des motifs :

L'automne 2022 a vu augmenter de façon significative le nombre de dysfonctionnements dans l'offre TER sur plusieurs lignes (Lyon-Valence, St Etienne-Lyon, Lyon-Genève, Roanne-Lyon...) en grande partie dû à un manque de matériels roulants. Ces difficultés sont la conséquence d'une problématique structurelle.

Plus de 200 000 voyageurs circulent chaque jour sur nos TER. Entre septembre 2019 et septembre 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a connu une augmentation de fréquentation supérieure aux 10% enregistrés nationalement sur l'offre TER. Si personne n'a vu venir cette augmentation, nous ne pouvons que nous en réjouir et vouloir accentuer le mouvement. En 2022, le parc de rames de la région est inférieur à 400, pour un total de 161 000 places. La dernière décision de commande significative de rames a été prise par la région en mars 2019 pour 19 rames Regio 2N représentant un total de 5000 places assises et 6000 debout. Ces rames initialement prévues pour une livraison en avril 2023 ne seront finalement livrées en totalité qu'en 2026. La maintenance matérielle et la sortie du parc d'autres rames rendent l'emport total du parc trop aléatoire.

Les 19 rames attendues ne couvriront pas le nombre de places nécessaires pour absorber l'augmentation de la fréquentation déjà enregistrée et encore moins celle que nous devons préparer pour les prochaines années.

Aussi, afin de compléter le schéma directeur du parc et ainsi, mieux résister aux aléas, en disposant d'un matériel plus fiable, offrir plus de places aux usagers d'aujourd'hui, et permettre des évolutions de desserte, **nous proposons d'acter par autorisation de programme le principe de la commande de 19 rames Regio 2N supplémentaires** à livrer dans les meilleurs délais.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 200 M€	Chapitre 908 - Rubrique 811
Crédits de paiement de d'investissement	+ 40 M€	Chapitre 908 - Rubrique 811
	- 20 M€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82
	- 20 M€	Chapitre 909 - Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE & DÉMOCRATE.

Présenté par Olivier ROYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Renforcer la qualité de service des TER

Exposé des motifs :

Le budget Transports représente aujourd'hui la 1^{re} dépense de la Région. Il permet notamment de transporter plus de 200 000 personnes par jour sur l'ensemble de la région via les réseaux de transports gérés par la SNCF ou délégués à des transporteurs routiers dans le cadre de délégation de service public (DSP) sur des lignes d'autocars. Partout où existe dans la région un réseau ferré, il est indispensable que la région investisse, en tout premier lieu avec l'État, mais également les collectivités territoriales.

Le retour à l'emploi d'un grand nombre de personnes et l'augmentation du prix des carburants entraînent une augmentation très importante des voyageurs dans nos TER. La progression de la fréquentation est parfois à deux chiffres. Compte tenu des difficultés liées au matériel roulant, il est fréquent notamment aux heures de pointe de voir rouler des TER saturés avec des usagers debout et ce, sur toute la longueur des trajets ou presque.

Face à la gravité de la situation et pour prendre en compte la demande d'habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes qui se tournent vers les TER, nous proposons que la Région améliore dès à présent l'amplitude horaire avec au moins un aller-retour supplémentaire sur chaque grande ligne TER (Clermont-Ferrand - Roanne - Lyon, Le Puy - St-Étienne - Lyon, Grenoble - Lyon, Ambérieu - Lyon, Chambéry - Lyon) pour pallier cette urgence. Pour ce faire, et afin de garantir la circulation nominale, nous proposons de recourir à la location de rames avant la livraison des rames en cours d'acquisition.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 10 M€	Chapitre 938 - Rubrique 811
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 10 M€ - 10 M€	Chapitre 908 - Rubrique 811 Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Natacha MURACCIOLE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Soutenir l'action ou la mise en place d'agences d'ingénierie territoriale

Exposé des motifs :

Les petites communes rurales de notre région sont à l'origine de nombreux projets pour dynamiser leur territoire, anticiper les changements, travailler avec leurs habitants à rendre leur cadre de vie toujours plus accueillant et innovant. Pourtant ces communes, particulièrement les plus petites en nombre d'habitants, n'ont bien souvent que très peu de ressources internes pour échafauder des projets complexes, rechercher des sources de financements variées, solliciter des partenariats innovants voire tout simplement répondre à des appels à projets nationaux. La motivation et l'engagement sans faille des élus municipaux sont souvent mis à rude épreuve, entraînant un véritable épuisement des équipes en place.

Afin d'accompagner ces communes et leurs élus dans des démarches souvent complexes et chronophages, certains conseils départementaux se sont équipés d'agences départementales d'ingénierie territoriale. Ces agences mettent à disposition des communes les outils et compétences nécessaires à la mise en place de projets structurants.

Pour permettre aux agences départementales existantes de poursuivre et d'amplifier leurs actions, mais aussi afin d'accompagner la création d'agences dans les départements qui n'en sont encore dépourvus, **nous proposons la mise à disposition d'un fonds d'ingénierie territoriale**. Ce fonds permettra d'accompagner les agences dans leur développement, en les épaulant notamment dans leur communication auprès des petites communes afin de mieux les informer de l'existence de cet accompagnement. De plus, il permettra de restaurer une égalité régionale en matière d'accompagnement des communes et de leurs projets, en ouvrant la possibilité pour chaque département de créer sa propre agence d'ingénierie territoriale.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 5 M€	Chapitre 935 - Sous-fonction 53
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 5 M€	Chapitre 935 - Sous-fonction 53
	- 5 M€	Chapitre 935 - Sous-fonction 58

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Pierre JANOT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Fonds régionaux pour accompagner les petites communes sur la réhabilitation thermique des équipements publics

Exposé des motifs :

Le prix de l'énergie connaît actuellement une hausse forte qui impacte aussi bien les particuliers, les entreprises que les collectivités. Leurs finances vont être fortement impactées durant la période de chauffe jusqu'au début de l'année 2023. C'est d'autant plus vrai pour les petites collectivités qui dépassent les seuils de moins de 10 employés et de moins de 2 M€ de recettes et qui, de ce fait, ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité pour cette année.

De nombreuses enquêtes réalisées par les différents acteurs du monde de l'énergie s'accordent à dire que le prix de l'électricité par exemple va continuer à fortement augmenter dans les années à venir. D'après l'étude réalisée par Statista et le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020, le prix final de l'électricité en 2030 s'élèvera à 128,3 euros par mégawatts-heures (autour de 45 € aujourd'hui).

Ces communes disposent d'équipements publics importants (école, salle des fêtes, mairie, etc.). Nous devons accompagner ces communes dans la réhabilitation thermique de ces équipements pour apporter une solution pérenne aux problématiques de l'augmentation du prix de l'énergie.

Pour ce faire, **nous proposons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ouvre le dispositif « Réhabilitation thermique des équipements publics dans les communes de moins de 2 000 habitants »**, doté d'un montant de 2 millions d'euros en fonctionnement et de 18 millions d'euros en investissement, avec un taux d'aides de 80% pour les communes, dans l'objectif de réhabiliter nos équipements publics au niveau de la RT 2020.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 73
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 73
	- 2 M€	Chapitre 939 – Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 18 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 73
Crédits de paiement d'investissement	+ 2 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 73
	- 2 M€	Chapitre 908 – Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Grégoire VERRIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Financement d'une campagne de communication en faveur de l'agriculture biologique

Exposé des motifs :

Depuis le début de l'inflation, la demande en produits issus de l'agriculture biologique baisse, mettant en difficulté la filière. Bien entendu, en cette période tendue pour le budget des familles, il est compréhensible d'observer des consommateurs se détourner des produits bio.

Mais l'inflation n'explique pas tout. Depuis quelques mois, nous constatons une offensive de promotions autour de produits dits durables, dont les contours sont extrêmement flous. Difficile aujourd'hui pour le consommateur de s'y retrouver entre les signes officiels de qualité et les pseudos mentions commerciales.

Il est impératif de maintenir une offre bio visible, attractive et diversifiée. En ce sens, saluons l'initiative du ministre de l'Agriculture qui a annoncé un budget supplémentaire de 750 000 € alloué à l'Agence bio pour poursuivre ses actions de communication et étudier les motifs de réduction de la consommation en produits bio.

Oui les collectivités doivent soutenir la filière de l'agriculture biologique, oui la Région Auvergne-Rhône-Alpes, première région à soutenir l'agriculture, doit être fer de lance de ce soutien car :

- Le refus d'utiliser des intrants chimiques préserve les sols et les nappes phréatiques.
- L'agriculture biologique consomme moins d'eau et d'énergie que l'agriculture dite conventionnelle.
- L'agriculture biologique contribue à améliorer la santé publique.
- Les exploitations agricoles biologiques, qui représentent environ 8% du total des fermes françaises, sont plus denses en termes d'emploi, c'est-à-dire que plus de personnels y travaillent, à surface égale, par rapport aux fermes conventionnelles. Exactement 59% de plus.

Nous proposons de prévoir un budget de communication de 100 000 € pour cette année afin de financer une campagne de communication sur la filière biologique locale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 100 000 €	Chapitre 939 – Sous-fonction 93
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 100 000 € - 100 000 €	Chapitre 939 – Sous-fonction 93 Chapitre 930 – Rubrique 0202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maud GRARD

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Lever les freins aux déplacements modes doux par l'amélioration des franchissements

Exposé des motifs :

Les déplacements modes actifs, et en particulier le vélo, ont considérablement augmenté : sur les neuf premiers mois de 2022, les trajets vélo ont bondi de 11% en France par rapport à l'année passée. Néanmoins, ces déplacements restent très limités du fait du manque d'infrastructures adaptées et sécurisées.

Dans le cadre du plan vélo 2022- 2027, le Gouvernement reconduit le « Fonds Mobilités actives » à hauteur de 250 millions d'euros. Ce fonds entre dans une logique de contractualisation avec les collectivités. Cette somme ira aux collectivités qui se mobilisent. La Région doit se mettre en capacité de répondre aux appels à projet, en prévoyant un budget à cet effet.

Il est nécessaire de lever les freins les uns après les autres : les franchissements de fleuve et de rivières sont des points noirs identifiés de longue date pour les déplacements à mode doux. Actuellement, on peut pointer le manque de franchissements sécurisés dans les agglomérations péri-urbaines.

Les collectivités manquent d'ingénierie pour répondre aux appels à projet. Ainsi, le positionnement de la Région sur ce sujet nous semble prioritaire pour être aux côtés des collectivités qui agiront, de concert avec les usagers de leur territoire, pour définir des aménagements sécurisés et adaptés aux modes doux. Face à la crise énergétique, climatique et économique, pour soulager le portefeuille des familles, il est urgent d'investir dans ces infrastructures.

Pour répondre à ce besoin, nous proposons d'ouvrir des crédits supplémentaires, en investissement comme en fonctionnement, afin d'investir sur les aménagements modes doux, en ciblant particulièrement les franchissements et en s'inscrivant dans le cadre du plan vélo, mais aussi de prévoir une enveloppe d'aide aux collectivités pour répondre aux appels à projet du plan vélo.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 200 000 €	Chapitre 938 – Rubrique 888
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 200 000 €	Chapitre 938 – Rubrique 888
	- 200 000 €	Chapitre 939 – Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 50 M€	Chapitre 908 – Rubrique 888
Crédits de paiement d'investissement	+ 10 M€	Chapitre 908 – Rubrique 888
	- 10 M€	Chapitre 908 – Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Créer de nouvelles réserves naturelles

Exposé des motifs :

Dégradation des terres, artificialisation des sols, pratiques agricoles intensives, déforestation, changement climatique, espèces envahissantes, pollution... Les causes de disparition de nos milieux naturels sont multiples et le résultat est là : la biodiversité subit une érosion à une vitesse jamais connue. Les scientifiques tirent à nouveau la sonnette d'alarme lors de la COP15 qui s'est ouverte la semaine dernière.

1 million d'espèces seraient menacées d'extinction, 1/3 de notre Terre est dans un état dégradé. Un autre chiffre emblématique : près de 68% des populations de vertébrés ont disparu entre 1970 et 2016, un rythme estimé 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction par le WWF. Cette destruction de nos écosystèmes mène à une extinction massive de l'ensemble du vivant et menace aussi les conditions de l'habitabilité de l'humanité sur Terre. La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 témoigne d'une prise de conscience des pouvoirs publics quant à la nécessité de protéger les milieux naturels. Le gouvernement voudrait classer 30% du territoire en aire protégée, dont 10% en protection forte.

La région, cheffe de file en matière de biodiversité, a sa part à prendre pour augmenter la part de son territoire sous statut protégé. Les réserves naturelles régionales (RNR) sont une réponse et un outil adapté dont peuvent se saisir les élus, les acteurs et les propriétaires de sites naturels. Il est nécessaire, non seulement de créer de nouvelles RNR, au moins 5 nouvelles au cours de ce mandat, pour obtenir un maillage territorial et une trame de protection efficace, mais aussi, dans cet esprit, d'optimiser les RNR existantes en finançant l'extension d'au moins 5 RNR existantes.

Le lancement de ces procédures, ainsi que les études de diagnostics environnementaux, nécessitent de l'ingénierie ; aussi nous proposons d'affecter des moyens sur cette politique, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 700 000 €	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 700 000 €	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
	- 700 000 €	Chapitre 938 – Sous-fonction 88
Autorisations de programme	+ 3 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 76
Crédits de paiement d'investissement	+ 1 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 76
	- 1 M€	Chapitre 905 – Sous-fonction 53

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maxime MEYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Donner les moyens d'assurer la gestion des 261 sites Natura 2000 de notre région

Exposé des motifs :

La loi 3Ds prévoit la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, à compter du 1er janvier 2023. Cette gestion, qui incombait auparavant aux préfets de département, relèvera alors de la compétence de notre région, dans l'objectif de conforter notre rôle de chef de file en matière de biodiversité.

Les 261 sites Natura 2000 de notre région ont un rôle majeur car ils concilient la prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel avec les enjeux socio-économiques du territoire, en s'appuyant sur le développement d'une gouvernance locale. Les mesures de gestion utilisées (contrats et chartes Natura 2000) sont éligibles aux financements européens, avec comme source principale de financement le FEADER. Or, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de ne pas programmer de fonds FEADER sur Natura 2000 dans la programmation 2023-2027.

Le budget primitif 2023 fait bien état d'un transfert de 20,1 M€ en recette de la part de l'État à compter du 1er janvier 2023, calculé sur la base de la rémunération correspondant aux fractions d'emplois des agents, titulaires ou contractuels, chargés au sein des services de l'État de l'exercice de ces compétences au 31 décembre de l'année précédente, ainsi que des moyens de fonctionnement associés.

Il manque environ 20 millions d'euros pour assurer le même niveau de financement des sites Natura 2000 comme précédemment avec l'apport du FEADER. Avec cet amendement, nous vous proposons de compenser sur fonds régionaux pour retrouver le même montant qu'auparavant. L'érosion de la biodiversité n'est plus à prouver et le dispositif Natura 2000 est une réponse adéquate que notre région peut porter. Cette demande est d'ailleurs très majoritairement partagée comme l'atteste la mobilisation citoyenne et politique de tout bord en cours suite à l'annonce de la fin des financements FEADER.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 24 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 4 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
	- 1 M€	Chapitre 938 – Sous-fonction 88
	- 3 M€	Chapitre 939 – Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Pour la création et le soutien aux centres de soins pour animaux sauvages

Exposé des motifs :

Les événements climatiques extrêmes se multiplient avec, comme victimes, des centaines de milliers d'animaux sauvages. Citons en exemple l'épisode de grêle de cet été qui a fait au moins 10 000 morts chez les oiseaux ; les survivants ont été pris en charge dans le centre de soin de la LPO de Clermont-Ferrand, complètement saturé. En France, ce ne sont pas moins de 100 000 animaux pris en charge chaque année et l'augmentation est constante : rien que cette année, l'augmentation dépasse les 20%.

La multiplication des aléas climatiques affaiblit nos animaux sauvages. Le nombre d'animaux en détresse explose, alors que les centres de soins ne sont pas assez nombreux et que les centres existants manquent de financement. Il est nécessaire que chaque territoire soit doté d'un centre de soins, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Ainsi, l'Hirondelle, centre de soin pour animaux sauvages du Rhône, a besoin de 240 000 € pour une extension de bâtiments et de 200 000 € par an en fonctionnement. L'acquisition de foncier est capitale pour un bon fonctionnement pour les sites de relâcher. Les besoins de créations de nouveaux centres ou de délocalisation des existants pour couvrir le territoire auvergnat-rhônealpin nécessitent une aide à l'investissement.

Après la délibération votée cet été en faveur du bien-être animal, le règlement que nous allons approuver lors de la commission permanente du 16 décembre 2022 inclura le financement des centres de soins pour animaux sauvages. Ainsi, nous proposons que la Région investisse sur deux fronts : le renforcement des centres existants et la création de nouveaux centres pour soulager les actuels.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 78
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M€	Chapitre 937 – Sous-fonction 78
	- 1 M€	Chapitre 939 – Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 2,5 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 78
Crédits de paiement d'investissement	+ 2,5 M€	Chapitre 907 – Sous-fonction 78
	- 2,5 M€	Chapitre 909 – Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Florence CERBAÏ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Soutenir l'archéologie programmée

Exposé des motifs :

L'archéologie préventive (fouilles de sauvetage) est bien financée en France, par l'État et les aménageurs, ce qui a permis de considérables avancées dans la connaissance de notre passé, sur les zones soumises à une forte pression foncière.

Dans les zones mieux préservées, les territoires ruraux, loin des centres urbains, la situation est plus compliquée. Notre connaissance du passé progresse encore essentiellement grâce à l'archéologie programmée, qui reste le parent pauvre de la recherche. Financée sur des crédits de l'État (par le SRA), des universités, des petites aides des communes ou départements et de manière trop exceptionnelle par la région : à ce jour, une seule aide pour l'archéologie depuis le début du mandat.

Conduites bien souvent par des bénévoles, ces fouilles ou prospections permettent pourtant de répondre à des problématiques scientifiques, de fouiller des espaces archéologiques sensibles, avant qu'ils ne soient pillés. Ces fouilles programmées sont bien souvent l'occasion de projets culturels de territoire qui rassemblent des étudiants, des bénévoles, des passionnés locaux, des universitaires et permettent à tout un village ou un canton de se retrouver sur des problématiques historiques.

Avec cet amendement budgétaire, **nous proposons que la Région réserve 100 000 € par an pour soutenir des fouilles et prospections dans les territoires ruraux** à partir du moment où les scientifiques qui les mènent s'engagent à proposer un compte rendu au public de leur recherche localement (conférence, exposition, ...).

Cet amendement fait écho au grand projet culturel du mandat annoncé par l'exécutif : Gergovie, qui s'appuie majoritairement sur des fouilles programmées. Soutenir l'archéologie programmée sur l'ensemble du territoire serait un signe fort de l'engagement de la Région pour la connaissance scientifique du passé et sa médiation auprès du public, y compris dans les territoires éloignés des centres urbains.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 100 000 €	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 100 000 €	Chapitre 937 – Sous-fonction 76
	- 100 000 €	Chapitre 938 – Rubrique 881

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Catherine BONY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées

Exposé des motifs :

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée à la fin du mois de novembre 2022, l'INSEE affirme que les prix à la consommation augmenteront de 6,2 %.

Le budget alloué au fonctionnement des lycées publics de la Région prévoit au contraire une baisse de 4,5 % de la DGF, en passant de 89,5 à 85,5 M€. Si un dispositif spécifique doté de 19 M€ a été créé pour faire face aux dépenses d'énergie en 2023, l'augmentation des prix concerne l'ensemble des dépenses des lycées !

Ce fonds « Énergie » ne permettra donc pas de compenser ces augmentations.

Aussi, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant de la DGF de 6% par rapport au montant alloué en 2021, en le portant à 95 M€. Nous proposons en conséquence d'affecter 9,5 M€ supplémentaires au chapitre 932 au titre de la dotation globale de fonctionnement des lycées publics.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 9,5 M€	Chapitre 932 – Rubrique 222
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 9,5 M€ - 9,5 M€	Chapitre 932 – Rubrique 222 Chapitre 930 – Rubrique 0202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Bénédicte PASIECZNIK

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Augmenter l'enveloppe dédiée aux projets pédagogiques

Exposé des motifs :

La Région a adopté en mars 2022 une nouvelle politique d'accompagnement en faveur des actions éducatives des lycées. Ce soutien est essentiel pour permettre aux équipes enseignantes de proposer des projets pédagogiques complémentaires aux cours délivrés en classe.

Il est nécessaire d'augmenter le budget affecté à cette politique afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes des enseignants et ainsi permettre un reste à charge le plus bas possible pour les familles, pour garantir l'accès du plus grand nombre à ces projets.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 M€	Chapitre 932 – Sous-fonction 22
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M€	Chapitre 937 – Rubrique 222
	- 1 M€	Chapitre 930 – Rubrique 0202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Mettre en place une brigade de thermiciennes et thermiciens

Exposé des motifs :

Le schéma présenté lors de cette session se donne une obligation de réduction des consommations de 30 % d'ici 2024, en se basant sur les moins bonnes performances depuis 2010.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Dispositif éco efficacité tertiaire (DEET) également appelé « Décret tertiaire», qui impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050.

La réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie : - de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010. Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par le gestionnaire de lycées publics qu'est la Région :

- améliorer la performance énergétique, notamment en isolant ;
- installer des équipements performants de régulation ;
- faire évoluer le comportement des occupants.

Ces actions nécessitent de l'ingénierie. La Région doit se doter de ces compétences techniques avec la création d'une équipe de spécialistes des fluides amenés à intervenir et conseiller les gestionnaires de lycée.

Maîtriser les consommations d'énergie est indispensable pour le budget des lycées, pour le bien-être des lycéennes et lycéens, pour s'adapter au réchauffement climatique, et pour contribuer à la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi nous proposons à la Région de se doter de ressources humaines dédiées, en les prévoyant dès maintenant au budget 2023.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 500 000 €	Chapitre 932 – Sous-fonction 22
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 500 000 € - 500 000 €	Chapitre 932 – Sous-fonction 22 Chapitre 930 – Rubrique 0202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fatima PARRET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Financer massivement les chantiers d'insertion

Exposé des motifs :

Les ateliers chantiers d'insertion (ACI) représentent une part importante des structures de l'insertion par l'activité économique et bénéficient d'un soutien régional au titre du financement des postes d'encadrement. Ils jouent un rôle important dans l'insertion professionnelle de nombreux chômeurs de longue durée, de bénéficiaires du RSA ou de personnes reconnues handicapées.

La Région soutient un nombre important de chantiers d'insertion, mais pas ceux créés depuis 2016 à nos jours. De plus, les critères de soutien ne sont pas les mêmes que l'on soit de l'ancien périmètre de la région Auvergne ou de celui de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Pour harmoniser son soutien aux postes d'encadrants des ACI et dans un souci d'égalité des territoires et d'égalité de traitement entre les structures porteuses, **nous proposons que la Région augmente l'enveloppe consacrée au fonctionnement des ACI.**

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 500 000 €	Chapitre 931 – Sous-fonction 11
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 500 000 €	Chapitre 931 – Sous-fonction 11
	- 500 000 €	Chapitre 939 – Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fatima PARRET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES –
Rapport n° AP-7247

**Préparer aux métiers de demain dans le domaine de la construction
et de la rénovation thermique**

Exposé des motifs :

Le nombre d'emplois potentiels dans la transition écologique mérite que l'on consacre un budget conséquent pour former des dizaines de milliers de personnes. Il s'agit notamment d'emplois dans le domaine de la construction, de l'éco-habitat et dans la rénovation de bâtiments. Par ailleurs, la tension sur les matières premières traditionnelles dans ce secteur d'activité et l'augmentation des coûts de l'énergie rendent indispensable sa mutation vers des pratiques innovantes. Le secteur du bâtiment est porteur grâce à l'émergence de nouvelles techniques (filières du ré-emploi), de nouveaux matériaux et à de nouveaux outils de gestion, qui exigent de former de futurs professionnels pour répondre aux demandes des entreprises et des ménages.

Certains établissements de notre région, comme le lycée professionnel Joseph Constant à Murat dans le Cantal, ont toutes les compétences nécessaires pour la formation à ces métiers d'avenir. Investir dans ces établissements en créant par exemple des pôles d'excellence est primordial pour répondre aux enjeux de demain et par ailleurs vital pour l'avenir de ces territoires.

La Région doit soutenir massivement, en investissement comme en fonctionnement, les projets de formation proposés par des établissements de la Région ou des organismes de formations qui impulsent des modules de formation dans le domaine de la construction/rénovation des bâtiments.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 18 M€	Chapitre 931 – Sous-fonction 11
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 18 M€	Chapitre 931 – Sous-fonction 11
	- 18 M€	Chapitre 939 – Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 10 M€	Chapitre 901 – Sous-fonction 11
Crédits de paiement d'investissement	+ 4 M€	Chapitre 901 – Sous-fonction 11
	- 4 M€	Chapitre 908 – Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Pierre JANOT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– BUDGET PRIMITIF 2023 : UNE RÉGION AU SERVICE DES TERRITOIRES – Rapport n° AP-7247

Réhabiliter et adapter les équipements sportifs au dérèglement climatique

Exposé des motifs :

Il est proposé pour le budget primitif 2023 de consacrer 10 000 000 € à l'achat de minibus pour les associations sportives. Pourtant, la mobilité n'est pas, à ce jour, la difficulté majeure à laquelle sont confrontés les clubs sportifs qui manquent d'abord cruellement de capacité et de moyens d'encadrement, notamment des jeunes. Les épisodes Covid ont entraîné un désengagement très net sur le volet encadrement et sur celui des licenciés. Priorité doit donc être donnée au volet sport-santé et des conditions dans lesquelles il s'exerce.

Par ailleurs, les changements climatiques ont des effets délétères sur la pratique sportive mais aussi sur les événements et les compétitions puisqu'au-delà de 32 degrés, la pratique sportive est dangereuse. Dans son dernier rapport, le WWF relève que les équipements sportifs construits avant 1987, qui représentent 50% du parc national, sont inadaptés aux fortes températures.

Les financements et les aides doivent être redirigés sur des politiques d'adaptation des équipements pour le sport indoor et des surfaces pour les sports d'extérieur, mais également sur des disciplines sportives moins impactantes.

Les dotations des minibus n'étant pas éco conditionnées, notamment pour s'assurer de rationaliser et d'optimiser les transports, il importe au contraire d'orienter les aides régionales sur de véritables transitions d'écologie.

Il est proposé de réaffecter les crédits minibus sur des aides visant à améliorer les performances énergétiques des équipements sportifs.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	- 10 M€	Chapitre 903 – Sous-fonction 32
	+ 10 M€	Chapitre 905 – Sous-fonction 54
Crédits de paiement d'investissement	- 10 M€	Chapitre 903 – Sous-fonction 32
	+ 10 M€	Chapitre 905 – Sous-fonction 54

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fabienne GRÉBERT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DES LYCÉES – Rapport n° AP-7213

Construire un lycée supplémentaire en Auvergne-Rhône-Alpes

Exposé des motifs :

Le Grand-Annecy, agglomération de 209 719 habitants, a connu une hausse de la population de 2 340 personnes depuis 2008. Le scénario retenu dans le cadre du PLUIHMB (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) prévoit une augmentation de 1 590 habitants de plus à l'horizon 2040.

Malgré cette dynamique démographique continue, il n'y a eu aucun projet de création de nouveau lycée sur le territoire et la seule extension prévue dans la stratégie immobilière sur l'agglomération est le lycée Lachenal qui accueille également les lycéens de la communauté de communes du Val-de-Thônes. (1 565 habitants en plus entre 2007 et 2018 et seulement un lycée privé sur le territoire).

En parallèle, le département de la Haute-Savoie prévoit la création de 13 collèges pour que les élèves ne soient pas plus de 600 élèves par collège. 600 élèves, c'est un peu moins que la moyenne nationale du nombre de lycéens par établissement qui est à 629.

Pour être cohérent par rapport à la dynamique démographique de notre territoire et suivre le plan Marshall des collèges proposé par le Département de la Haute-Savoie, il nous semble important de planifier la création d'un nouveau lycée sur la rive Ouest du lac d'Annecy. Cet équipement est aussi rendu nécessaire dans le cadre de la révision du PLUIHMB. En effet, l'entrée dans la ville centre par Sévrier est très problématique et laisse entrevoir peu d'améliorations significatives, sauf à inverser les flux. Pendant les vacances scolaires, les flux à l'entrée de la ville centre le matin sont beaucoup plus fluides, laissant à penser que la création d'un lycée autour de Saint-Jorioz permettrait de limiter l'engorgement.

Ce lieu permettra également d'accueillir les élèves du bout du lac (Faverge, Doussard, dont la grande majorité des élèves préfère, après le collège, poursuivre leurs études en Savoie où les temps de parcours sont plus courts) et les élèves des communes des Bauges (Leschaux, St-Maurice, Ste-Eustache, ...).

Dispositif :

Le II est ainsi rédigé :

II) D'approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées 2022- 2030 figurant en annexe n°2, **en intégrant la création d'un nouveau lycée sur la rive Ouest du lac d'Annecy.**

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par David BUISSON

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DES LYCÉES – Rapport n° AP-7213

Des dispositifs d'accessibilité plutôt que des portiques de sécurité !

Exposé des motifs :

L'éducation est l'un des piliers de notre société. Pourtant, chaque année, des milliers d'élèves en sont privés à cause de leur handicap ou simplement d'un accident ou d'une maladie. Voilà pourquoi rendre accessibles les lycées représente un enjeu si capital ! Accéder à l'ensemble des locaux : salles de cours généralistes ou de spécialité, sanitaires, réfectoires, internats, pouvoir circuler et s'orienter dans les étages, recevoir l'ensemble des informations, communiquer entre élèves et enseignants, tous ces points sont à prendre en compte.

Avec un plan d'actions transversales (sûreté et sécurité, accessibilité, performance énergétique, amélioration de la couverture numérique, ...), représentant 200 M€ d'investissements, nous souhaitons une politique très volontariste sur l'accessibilité, plutôt que sur la sûreté ou la sécurité. Les actions déjà financées ne sont pas toujours en adéquation avec les enjeux des établissements du secondaire de notre territoire.

Avec des dispositifs de filtrage qui bien souvent ne fonctionnent pas ou ne sont pas adaptés (tourniquet, tripode, couloir rapide ou sas piéton), ou des clôtures facilement franchissables dans certains lycées, l'objectif des fameux portiques d'entrée pour une sécurisation optimum des établissements n'est pas atteint.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter une part significative du montant du plan d'actions transversales consacrée à la mise en place de dispositifs d'accessibilité.

Dispositif :

Ajouter un IV ainsi rédigé :

IV) De consacrer 20% du montant du plan d'actions transversales à la mise en place de dispositifs d'accessibilité afin de se conformer à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés (ADAP) approuvés en 2016.

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Bénédicte PASIECZNIK

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DES LYCÉES – Rapport n° AP-7213

Adapter les lycées au changement climatique

Exposé des motifs :

Le schéma propose 7 axes prioritaires dont un axe consacré à la sobriété énergétique et au développement durable régional. Pour cela, une attention sera portée à la réduction de l'impact carbone des constructions, à la santé des élèves (confort visuel, qualité de l'air, suppression de l'amiante, remédiation au risque radon) et celle des agents des lycées pour l'entretien-maintenance, la sécurité et la réduction des troubles musculo-squelettiques...

Cependant, le plan ne prend pas en compte la nécessaire anticipation des dérèglements climatiques de manière globale. Le schéma doit proposer cette adaptation au moins sur trois points :

- la restauration scolaire : chaque nouveau lycée doit permettre la préparation des repas sur place pour un approvisionnement en matières premières au plus près ;
- la végétalisation : dans le cadre des nouvelles constructions et des rénovations, les cours de lycées doivent être débitumés et végétalisés pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales et le rafraîchissement des établissements ;
- les aménagements pour les mobilités actives : une attention particulière doit être donnée au développement de pistes cyclables pour l'accès aux lycées.

Dispositif :

Le II est ainsi réécrit :

II) D'approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées 2022-2030 figurant en annexe n°2, en ajoutant un **Axe 8 portant sur l'adaptation des lycées au changement climatique en matière de restauration scolaire, de végétalisation et d'aménagements pour les mobilités actives.**

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Myriam LAÏDOUNI-DENIS

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ : GARES ZÉRO DÉLINQUANCE – Rapport n° AP-7210

Respect des principes de séparation des pouvoirs et d'égalité

Exposé des motifs :

L'indépendance de la justice constitue la condition essentielle d'un État de droit où les citoyens peuvent obtenir un jugement impartial et équitable. L'impartialité est traduite à travers deux principes qui président aux décisions du procureur de la république : la liberté de réquisition et l'opportunité des poursuites. Il ne saurait donc être lié d'une manière ou d'une autre par un engagement contractuel avec une autorité politique régionale. Quant à l'équité, celle-ci est garantie par l'article 5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature qui prévoit que « *les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice* ».

Or, à travers l'article 6 du modèle de convention, cette délibération contrevient aux principes d'indépendance du parquet et engendre aussi une rupture d'égalité. Une convention visant à favoriser les peines et les mesures d'interdiction de paraître à la gare, les travaux d'intérêt général (TIG) au profit de la SNCF et les procédures de « circuit court » lors d'infractions commises dans les transports ne peut être qu'un artefact pour plusieurs raisons :

1 - Nulle convention ne peut lier le procureur qui dispose de l'opportunité de poursuivre, et surtout de la liberté de requérir à l'audience la peine qu'il jugera opportune au regard de la personnalité du prévenu.

2 - Une convention s'entend d'un engagement réciproque pris au nom et pour le compte des procureurs ce qui, là encore, serait attentatoire et contraire aux garanties institutionnelles de neutralité et d'impartialité de la magistrature en général et du parquet en particulier.

3 - Cette convention, qui ne pourrait être signée qu'avec le seul ministère de la Justice, violerait l'article 20 de la Constitution puisque le Parquet ne peut tout au plus que mettre en œuvre la seule politique pénale déterminée par le gouvernement ce qui est le seul moyen de garantir une politique pénale cohérente au niveau national.

Il ne peut y avoir d'exception aurhalpine ! Notre collectivité doit se mettre en conformité avec le droit. C'est pourquoi nous demandons la suppression de toute contractualisation entre l'autorité politique régionale et le parquet, que ce soit dans la convention présentée en annexe 1 ou dans celles susceptibles d'être proposées par la suite à la commission permanente.

Dispositif :

Dans le I/, ajouter à la fin des alinéas a), b) et d) les mots suivants : « **sous réserve de la suppression de l'Article 6. Traitement par le parquet** »

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Benjamin JOYEUX

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022

– PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ : GARES ZÉRO DÉLINQUANCE – Rapport n° AP-7210

Lutte contre les violences faites aux femmes

Exposé des motifs :

Les $\frac{2}{3}$ des voyageurs des transports publics en commun sont des femmes. Or 100% des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agressions sexuelles, conscientes ou non que cela puisse être ainsi qualifié. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées, puisque dans plus de 50% des cas, la première agression intervient avant l'âge de 18 ans. Dans les transports en commun, $\frac{2}{3}$ des victimes d'injures et insultes sont des femmes, tout comme l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles.

Partant de ce très grave constat, le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a émis en avril 2015 un avis très complet sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, proposant quatre leviers d'actions au niveau des opérateurs de transport pour mieux assurer la sécurité des femmes : un premier levier pour adapter et faire connaître les systèmes d'alerte, d'urgence et a posteriori ; un second pour outiller les professionnels afin de mieux réagir aux situations de harcèlement et de savoir bien orienter les victimes ; un troisième afin d'innover dans l'organisation même des transports (arrêts à la demande, amplitude horaire, adaptation à la fréquentation des transports, etc.) ; et enfin un quatrième levier pour réduire l'exposition de toutes et tous à des publicités sexistes (slogans et images), via notamment le biais d'une charte luttant contre le sexisme et les stéréotypes.

Il semble donc indispensable que la région Auvergne-Rhône-Alpes prenne en compte un certain nombre de ces recommandations dans son dispositif de lutte contre l'insécurité dans les gares.

Dispositif :

Le I.a) est ainsi rédigé :

a) D'approuver la mise en œuvre des Conventions de partenariat et d'objectifs relatives à la sécurité et à la sûreté de gares dont le modèle type est présenté en Annexe 1 **et d'y adjoindre les recommandations de l'avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Mieux adapter les compétitions sportives aux contraintes du changement climatique

Dans le contexte actuel de très forte inflation et de graves tensions sur l'énergie, un effort tout particulier est demandé quotidiennement par les pouvoirs publics aux Françaises et aux Français pour qu'ils fassent preuve de sobriété dans leur consommation énergétique. Alors que l'épée de Damoclès de possibles coupures d'électricité cet hiver pèse sur les épaules de chacun d'entre nous, certains secteurs maintiennent pourtant leurs activités sans réelle prise en compte de cette réalité. Ce qui provoque de plus en plus de critiques de la part du grand public. C'est ainsi le cas de certaines compétitions sportives qui constituent une véritable gabegie énergétique au lieu de monter l'exemple, à l'heure de l'urgence climatique absolue.

C'est le cas par exemple des stades climatisés lors de la coupe du Monde de football au Qatar, objets d'incessantes polémiques. Mais il n'est pas nécessaire d'aller si loin. En France, la Fédération Française de football impose que les pelouses des stades soient chauffées pour tous les clubs à partir de la Ligue 2.

Dans nos Alpes, la Coupe du Monde de Biathlon qui se tient actuellement, du 15 au 18 décembre, au Grand-Bornand, a suscité une avalanche de critiques. En effet, depuis le début du mois de décembre, des dizaines de camions ont défilé sous les fenêtres des habitants pour apporter de la neige dans la station à environ 1000 mètres d'altitude afin de pouvoir maintenir le calendrier de la compétition, alors qu'il n'a encore quasiment pas neigé sur le massif des Aravis cette année.

Grand champion d'Alpinisme et d'ultra-trail Kilian Jornet qui, face aux images des défilés de camions dans la station du Grand-Bornand, a récemment déclaré : « *Les sports de neige sont certainement les plus affectés par le changement climatique. Ils devraient mener le monde du sport vers une transition plus durable au lieu d'ignorer ce qu'il se passe* ».

Bénéficiant du plus vaste domaine skiable du monde, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est également la première destination mondiale pour la pratique des sports d'hiver, avec 173 stations représentant plus de 90 000 emplois. Elle constitue donc une vitrine extraordinaire tant à l'échelle nationale qu'internationale en termes d'exemplarité et d'évolution des sports d'hiver vers la résilience, la transition énergétique et une meilleure adaptation aux contraintes climatiques de notre temps.

Toujours en Haute-Savoie, le récent choix d'une nouvelle infrastructure comprenant un vélodrome pour les championnats du monde de cyclisme 2027 à plusieurs dizaines de millions d'euros fait polémique quant à son utilité réelle. Elle va engager la collectivité maître d'ouvrage sur des subventions d'équilibre, dont le montant grèvera d'autres politiques publiques plus en phase avec les besoins des habitants.

Il faut se rappeler que le coût global d'un bâtiment est essentiellement lié aux dépenses de fonctionnement (70% du coût pour la maintenance et l'énergie). En ces temps de disette budgétaire et énergétique, les collectivités territoriales auraient meilleur compte de rénover sur le plan thermique et de remettre aux normes leurs équipements

sportifs existants et les fédérations sportives, dans leur cahier des charges, pourraient accompagner les collectivités accueillantes dans cette voie.

C'est pourquoi la région Auvergne Rhône-Alpes demande au gouvernement de créer rapidement une mission interministérielle d'adaptation des grandes compétitions sportives au changement climatique, ayant pour mission :

- de travailler avec les fédérations sportives à la réduction des impacts environnementaux de leurs compétitions internationales ;
- de faire évoluer le calendrier des grandes compétitions de sports pour mieux prendre en compte le changement climatique, et notamment la réduction drastique de l'enneigement pour les sports d'hiver, en particulier dans les stations de moyenne altitude ;
- de mettre en œuvre, avec les principaux acteurs concernés, un plan national de sobriété des équipements sportifs et de priorité à la réutilisation des équipements existants ;
- d'influer sur les collectivités locales accueillantes pour limiter les coûts de fonctionnement et inciter à la réutilisation des équipements existants au-delà des compétitions sportives ponctuelles.

Transparence budgétaire / Respect du droit à l'information des membres du conseil régional

Monsieur le Président,

L'article L. 4132-17 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « *Tout membre du conseil régional a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la région qui font l'objet d'une délibération* ». Cette obligation s'applique de surcroît aux décisions budgétaires qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération en assemblée plénière comme précisé à l'article L. 4221-5 du CGCT.

Or, depuis 2016 – où, pour rappel, le premier budget régional a été annulé au motif de la violation du droit à l'information des élus, après notre recours pour excès de pouvoir –, l'opacité budgétaire n'a cessé de perdurer comme l'illustrent ces trois exemples :

- À l'heure du dépôt de la présente question orale, nous n'avons toujours pas reçu de réponses satisfaisantes à nos demandes d'information en commissions relatives au budget 2023 soumis à la présente assemblée plénière ;
- Idem concernant la nature et les montants des dépenses de communication. Dilués dans les lignes budgétaires, il est impossible d'appréhender la lisibilité des montants dont ceux relatifs aux panneaux bleus, aux achats d'espaces publicitaires, etc. dépenses qui ont fait l'objet de notre demande écrite du 11 février 2022, restée sans réponse et, malgré un recours à la CADA du 11 mai dernier qui confirme que vous devez nous transmettre ces informations, nous n'avons toujours pas à ce jour ces éléments malgré de nos nombreux rappels, en commission finances comme lors de la dernière assemblée plénière de juin ;
- Le 13 octobre dernier, un article de Médiapart révélait l'organisation des *Dîners des sommets*, visant à réunir dans un lieu de prestige des personnalités influentes autour de vous. Le premier *Dîner des sommets* aurait rassemblé au printemps des convives à l'Institut Paul-Bocuse, près de Lyon. La deuxième édition s'est tenue le 23 juin dernier au château de La Chaize, dans le Beaujolais. Des événements organisés et financés par la Région dont nous n'avons eu aucune connaissance. C'est pourquoi par une demande écrite du 14 octobre 2022, nous vous avons demandé de nous transmettre conformément aux articles L. 4132-16 et L. 4132-17 du Code général des collectivités territoriales, pour chacun de ces événements l'ensemble des actes et décisions de l'ordonnateur accompagnés des justificatifs.

À ce jour, nous n'avons de réponse à aucune des demandes mentionnées ci-dessus.

La question, Monsieur le Président, est la suivante : **quand comptez-vous répondre aux demandes formulées par différents élus de notre groupe depuis le début de ce mandat conformément aux articles L. 4131-16 et L. 4131-17 du Code général des collectivités territoriales ?**